



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

L'an **DEUX MIL VINGT DEUX**, le **24 Mars** le Conseil Municipal de TRITH SAINT LÉGER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Dominique SAVARY, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Les Vingt-neuf Conseillers Municipaux en exercice ont été convoqués pour la présente séance le 18 Mars 2022.

Présents : MM. Dominique SAVARY, Jean-Paul DUBOIS, Dominique PRESEAU, Mme Marie-Claire BRUGGEMAN, M. Robert LAGACHE, Mme Christelle CHOPIN, M. Philippe POTEAU, Mmes Alexa DUSOL, Nathalie ALAUZE, M. Pascal GABET, Mme Sophie SMET, MM. Yves TONNEAU, Thibault DRUBAY, Mme Aurore MELNIQUE, M. Alain LAMBERT, Mme Nathalie SZABADI, M. Christophe VANHERSECKER, Mme Laëtitia ROSSA, M. Jean- Michel DEFRANCE.

Excusés : Mme Malika YAHIAOUI *pouvoir à M. Jean Paul DUBOIS*, M. Éric GUERDIN *pouvoir à M. Yves TONNEAU*, Mme Véronique DUFIEF *pouvoir à Mme Sophie SMET*, Mme Marie Dominique DUMEZ *pouvoir à M. Dominique SAVARY*, Mme Bruna DANNA *pouvoir à M. Philippe POTEAU*, M. Christopher CACHOIR *pouvoir à M. Pascal GABET*, Mme Emilie PARENT *pouvoir à M. Philippe POTEAU*, Mme Sandrine GUMEZ *pouvoir à M. Thibault DRUBAY*, Mme Marie Paule COURBEZ.

Absent : M. Julien AUDIN

Secrétaire de séance : Mme Christelle CHOPIN

Décisions Directes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Charles PROUVEUR, Directeur Général des Services, pour la lecture des décisions directes conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation des comptes rendus des réunions des 19 Septembre et 24 Novembre 2021

Le Conseil Municipal **approuve à la majorité** ces comptes rendus

Motion : Ukraine : « Non à la guerre, la France doit être porteuse d'offres de la paix »

Le Conseil Municipal l'approuve à la majorité (3 Abstentions, 1 contre)

Motion : Valdunes : sauvegarder l'emploi

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité

SERVICE FINANCIER

✓ DOB 2022 – Rapport sur les Orientations Budgétaires

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) de l'exercice 2022 sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB).

SERVICE DU PERSONNEL

✓ Augmentation de la participation communale aux mutuelles labellisées pour l'année 2022

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'augmenter la participation communale de 3,9 %, à compter du 1^{er} janvier 2022, sur la base de la mutuelle labellisée « HARMONIE MUTUELLE », pour chaque agent ayant souscrit à une mutuelle labellisée.

✓ Contrat d'apprentissage

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** le recours au contrat d'apprentissage et de conclure deux contrats à compter du 1^{er} juillet 2022.

✓ Modification de la liste des emplois communaux – Filière Culturelle

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de créer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe, à temps complet, 20 heures par semaine, chargé de la direction de l'école de musique, de la gestion de l'orchestre et 2 heures d'enseignement formation musicale à compter du 1^{er} Mai 2022.

SERVICE JEUNESSE

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la reconduction au CEJ pivot de la ville de Lourches.

SERVICE TECHNIQUE

✓ Portant Acquisition de la parcelle AL101 partie sise à AULNOY LEZ VALENCIENNES

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** l'acquisition de la parcelle AL101 partie sise à Aulnoy Lez Valenciennes.

Annulation de la convention financière sur les études et travaux en vue de la création d'une liaison douce entre la Gare de Trith le Poirier et l'Université Polytechnique des Hauts-de-France entre le SIMOUV, Valenciennes Métropole, la CAPH, la Commune de Trith Saint Léger et l'Université Polytechnique des Hauts-de-France en date du 29 Septembre 2021 et Acceptation de la convention d'occupation domaniale dans le cadre de la réalisation du programme d'aménagement d'une liaison douce entre la gare ferroviaire de Trith Saint Léger et le Campus Universitaire du Mont Houy.

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**, d'une part l'annulation de la convention financière et d'autre part, la signature de la convention d'occupation domaniale.

Le Maire,

Dominique SAVARY